

Réf: Dossier N° 071917

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NOVAÏS AFRICA »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 106, Ilot 011

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/12/2021 , et enregistrés au CEPICI le 09/12/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NOVAÏS AFRICA »

Objet : COMMUNICATION, DISTRIBUTION DE PRODUITS ET MARQUES ET DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce,
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée,
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 106, Ilot 011

Dirigeant(s) : M BEUGRE ONGNE LAURENT PATRICK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-01167 du 21/02/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°06905/GTCA/RC/2022 du 21/02/2022

